

Communiqué du Collectif des Acteurs du Numérique au Cameroun Relatif au développement résilient et inclusif de l'économie numérique

Yaoundé, le 27 mars 2024

La récente coupure totale des liaisons Internet internationales dans plusieurs pays africains nous a donné l'occasion inédite de constater que la plupart des plateformes numériques des Administrations et Entreprises locales n'étaient plus accessibles à l'ensemble des abonnés Internet au Cameroun.

Nous saluons les premières mesures édictées par Madame la Ministre des Postes et des Télécommunications à l'issue de la réunion d'urgence qu'elle a tenue avec les Opérateurs télécom concessionnaires au lendemain de cette panne pour le rétablissement progressif de l'interconnectivité internationale.

Par ailleurs, Mme la Ministre dans son communiqué indique qu'elle continuera à travailler en étroite collaboration avec tous les acteurs du secteur, afin d'identifier les défis majeurs auxquels est confronté le secteur et trouver des solutions durables pour améliorer l'offre globale des services numériques adaptés aux besoins variés des consommateurs.

C'est en réponse à cet appel qu'un Collectif d'Acteurs du Numérique au Cameroun (CANC) des organisations REPTIC, CONESTEL, ISOC Cameroon Chapter, cmNOG, s'est réuni pour échanger sur cette thématique. La publication du présent communiqué est le premier fruit de cette collaboration.

Cette crise d'Internet au Cameroun a révélé le problème lancinant de l'interconnectivité locale, l'un des défis majeurs qui entrave le développement des PME/TPE du secteur des communications électroniques ; plus de 20 ans après la libéralisation du marché des télécommunications dans le pays.

Dans le contexte actuel de l'import-substitution, l'interconnectivité locale constitue la principale matière première des opérateurs privés licenciés dans la fourniture des services de communications électroniques et services à valeur ajoutée essentiels au développement de l'économie numérique. Selon les différents rapports annuels de l'ART, il est estimé que la part de marché de chaque interconnexion locale (Data, Voix, SMS, USSD) est en moyenne inférieure à 2%.

En s'inspirant des bonnes pratiques observées dans divers pays africains et occidentaux, voici nos 10 recommandations qui pourraient compléter les mesures déjà édictées par Madame la Ministre afin de :

- Maintenir localement le trafic internet local
- Concourir à l'amélioration du taux de résilience globale de l'Internet qui est de 32% selon l'Indice de résilience Pulse de l'Internet Society.

Pour un accès équitable et résilient aux réseaux Internet & Datacenter des Opérateurs disposant des numéros AS :

R1. Assurer l'interconnexion et la coordination entre tous les IXPs d'une part et faciliter l'interconnexion de réseaux Internet des opérateurs, des datacenters et des entreprises à un IXP au moins d'autre part.

R2. Assurer la coordination de la connectivité (IPv4 et IPv6) et le trafic des opérateurs de réseaux Internet aux caches de Google, Akamai et de Cloudflare, ainsi qu'à l'instance anycast du résolveur DNS public Quad9 (9.9.9.9), Looking Glass et autres services critiques; logés au sein des IXPs de CAMIX et Douala-IX.

R3. Accélérer la migration dans les datacenters locaux des plateformes de services numériques et de communication unifiée des Administrations et des Entreprises.

R4. Diversifier les liaisons d'interconnexion régionale aux pays de la CEMAC via l'infrastructure Central African Backbone (CAB) ainsi qu'au Nigeria.

R5. Accélérer la création de la société d'infrastructure numérique du Cameroun, tel que prévue dans la loi régissant les communications électroniques de 2010.

Pour un accès équitable et résilient aux réseaux de téléphonie des Opérateurs disposant des numéros fixes, mobiles, fixes virtuels et verts :

R6. Mettre en application par les opérateurs mobiles de la Décision No 113 du MINPOSTEL du 26 juillet 2023 relative à l'alignement des tarifs de détail on-net et off-net.

R7. Mettre en application le nouveau Décret No 2022/10902/PM du 7 décembre 2022 sur les ressources en numérotation qui introduit entre autres une nouvelle catégorie de numéros fixes virtuels d'identification des personnes morales sur leurs plateformes d'application.

R8. Permettre aux Administrations et Entreprises de virtualiser leurs numéros fixes filaires ou numéros verts existants sur des plateformes de communication.

R9. Faire évoluer la plateforme NSPI de CAMPOST vers un véritable Switch de Paiement National interconnecté au Compte Unique de Trésor.

Nous sommes convaincus que la mise en œuvre de ces recommandations participera efficacement à la création d'un environnement attractif aux investissements des opérateurs économiques nationaux dans le secteur numérique ; ce qui constitue l'un des principaux objectifs de la réforme du secteur engagé depuis 1998.

Enfin, nous suggérons vivement la mise en place d'une Commission de l'économie numérique, regroupant les Pouvoirs publics, les différentes organisations professionnelles du secteur et des consommateurs. Cette Commission sera chargée de l'élaboration de stratégies et de mesures incitatives pour le développement inclusif de la filière « Télécommunication & Numérique ».

En tout état de cause, le **Collectif des Acteurs du Numérique au Cameroun** reste engagé et ouvert au dialogue avec le MINPOSTEL et tous les acteurs concernés pour ensemble œuvrer à l'amélioration de l'offre globale de services de télécommunications, en vue d'accélérer la transformation numérique des Administrations et des Entreprises.



Dr.-Ing. Pierre-François KAMANOU
Président du REPTIC.CM

CLOVIS TCHOKONTE

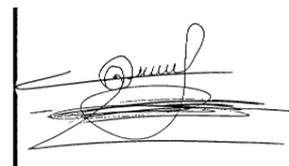
Clovis TCHOKONTE
Président du CONESTEL



Olivier LELOUSTRE
Président CAMIX



Abdou MFOPA
Président ISOC Cameroon



Sylvain BAYA
Président cmNOG